



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 9 septembre 2024, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Peguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit :

RÉSOLUTION: 2024-09-317 / AUTORISATION TRAVAUX DE TRAÇAGE ET LIGNAGE - VOIRIE

CONSIDÉRANT la résolution 228-2022 adoptée par le conseil municipal en date du 8 août 2022 adjugeant le contrat de marquage et lignage des chaussées pour les années 2022-2023 et 2024 à Marquage Traçage Québec;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de procéder au renouvellement des marquages de chaussées de la municipalité;

CONSIDÉRANT le rapport d'évaluation soumis par le responsable attitré de la voirie à la direction générale en date du 3 septembre 2024;

En conséquence,

Sur la proposition de la conseillère Nadia Hébert et appuyée par la conseillère Joséane Turgeon et résolu unanimement :

- **DE PROCÉDER** au marquage de 12 KM de lignes jaunes pour un montant de 4200\$
- **DE PROCÉDER** au marquage de 10Km de Lignes Blanches pour un montant de 6500\$
- **DE PROCÉDER** au marquage de 25 lignes d'arrêt pour un montant de 1000\$

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **13 septembre 2024**.

Karl Peguy Saint-Fort

Directeur général et greffier-trésorier